



Séance du 8 juin 2016 à 20h15

Présidence : M. Arnold Ottonin

Ordre du jour :

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la dernière séance
3. Rapport de gestion 2015
4. Comptes communaux 2015
5. Arrêté d'imposition 2017
6. Modifications statuts de l'ASICE
7. Plan Directeur Régional du Gros-de-Vaud
8. Elections et démissions
9. Informations de la Municipalité
10. Informations du bureau du conseil
11. Propositions individuelles
12. Contre-appel

L'ordre du jour a été modifié à la suite du retrait du point 6 « Nouveau règlement du conseil général », d'un commun accord entre la municipalité, la commission ad hoc et le président du conseil. Cet objet sera remis à l'ordre du jour lors d'un prochain conseil.

L'ordre du jour ainsi présenté est accepté à l'unanimité.

1. Appel

Effectif : 88 personnes
Présents : 49 personnes

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2015

Chaque membre ayant pris connaissance au préalable du projet du PV n° 14-2015, la lecture n'est pas demandée. Le projet de PV est accepté avec 2 abstentions, après modification en page 4 Ecoles : « Plus de 1'000 élèves ont effectué la rentrée scolaire **2015-2016**. Les effectifs sont stables et devraient rester inchangés pour la rentrée **2016-2017** ».

3. Rapport de gestion 2015

Le rapport de la commission de gestion est lu par M. Roger Ammann. Le rapport de gestion 2015 est accepté avec 6 abstentions.

4. Comptes communaux 2015

M. Bernhard Büchler passe en revue les différents chapitres et y apporte des explications détaillées.

Marge d'autofinancement : La marge d'autofinancement a diminué de Frs 104'300.- par rapport à celle de 2014, passant ainsi à Frs 638'700.-.

Les principales causes sont dues notamment au service social qui nous a coûté Frs 162'600.- de plus par rapport à 2014. La provision de perte sur débiteurs a dû être augmentée de Frs 70'000.-. La péréquation nous a coûté Frs 76'400.- de plus, ainsi que la modification de l'éclairage public pour Frs 44'200.- et l'enseignement Frs 42'800.-.

Par contre, on remarque une diminution des charges dans le dicastère égouts et épuration de Frs 80'500.-, grâce à des taxes de raccordement. La prolongation du réseau d'eau du Rié nous fait bénéficier d'une baisse de charges de Frs 81'300.-. Une nouvelle progression des impôts de Frs 157'300.- nous apporte des liquidités.

Une progression de l'impôt des personnes physiques de Frs 149'000.- s'explique par une augmentation de l'impôt sur le revenu. L'impôt sur la fortune quant à lui a baissé de Frs 24'800.-.

Nous pouvons agréablement constaté que notre point d'impôt a augmenté depuis 2013 pour arriver à Frs 28.23 par habitant. L'augmentation d'1 point d'impôt coûterait environ Frs 50.- par contribuable et rapporterait Fr 22'000.- de plus à la commune. En moyenne les 460 contribuables que compte Bretigny paient chacun Frs 3'570.- d'impôt communaux.

Répartition des principales charges : 50% va à la participation au canton et associations de communes. Suivent les immeubles, les routes et les forêts à hauteur de 29%. 15% pour les salaires communaux, 4% d'aides et subventions et enfin 2% d'intérêts passifs.

Produits : 63% provient des impôts encaissés, 20% des taxes, émoluments et vente d'eau, 9% des loyers et intérêts, 5% du retour de péréquation et 3% des subventions.

En conclusion, les comptes présentent un résultat à Frs 0.- et un total de bilan de Frs 4'812'866.-.

Le rapport de la commission de gestion est lu par M. Roger Imhof, les comptes 2015 sont acceptés avec 1 abstention.

5. Arrêté d'imposition 2017

M. Urs Lauper précise qu'il n'y a pas de modification par rapport à 2016. Le taux de 73% reste inchangé.

Le rapport de la commission des finances est lu par M. Marc Heuschkel. L'arrêté d'imposition est accepté à l'unanimité

6. Modification statuts ASICE

M. Laurent Chappuis informe que cette modification est due à la révision sur la loi des communes et la LEO. 3 personnes de plus étaient nécessaires afin de procéder à un « toilettage » de ces statuts. Bretigny est la première commune de l'association à voter ces statuts. D'ici fin juin, toutes les communes les auront votés.

M. Marc Tille précise que l'article 14 correspond à la LEO et non pas à la LS (Loi Scolaire).

Une commission ad hoc avait été désignée par le conseil général. Sa présidente Mme Sandra Schütz lit le rapport. Le préavis n° 01/2016 est accepté à l'unanimité.

7. Plan Directeur Régional du Gros-de-Vaud

M. Urs Lauper informe que ce plan directeur a pris du temps afin d'être mis au point. Il peut être consulté sur internet.

Le rapport de la commission SDNL est lu par M. Pierre-Alain Marmillod. Le préavis n° 03/2016 est accepté avec 3 abstentions.

8. Elections-Démissions

2 postes sont vacants à la commission de gestion. La présentation des candidats se fera lors de la prochaine séance.

M. Büchler demande à toutes les personnes ayant travaillé dans des commissions de bien vouloir donner leurs débours à la secrétaire communale.

9. Informations de la Municipalité

M. Urs Lauper :

Motion concernant le dimensionnement des réserves de zones à bâtir : La municipalité a décidé de ne rien faire pour l'instant, car la commune est propriétaire de terrains constructibles. Bretigny devrait dézoner 8'800 m², dont la grande partie serait du terrain communal. Ces terrains servent de garantie pour les travaux de la grande salle. L'UCV critique les calculs du nombre d'habitants qui a été établi par rapport à l'année 2008 et non pas 2015. Le Grand conseil doit prendre des décisions en observant les remarques de l'UCV. Affaire à suivre.

Grande salle : Le chantier reprendra le 04.07.16. Les architectes de la direction des travaux travaillent dessus. Le crédit d'étude est épuisé. La facture de l'architecte EPQR de Frs 62'000.- a été réduite à Frs 25'000.-. Un crédit supplémentaire devra être demandé. La commission des finances et le conseil général devront se prononcer lors d'une prochaine séance.

M. Jean-Luc Agassis :

Des appels téléphoniques provenant de numéros 0900 et 0901 d'un soi-disant bénévole sont une arnaque.

Mme Chenux est étonnée que les nouveaux habitants ne soit pas informés de l'action police-population. M. Eric Geiger pense que l'année prochaine il serait bien de sensibiliser la population avec la venue d'un gendarme.

Mme Marie-Claude Nusslé :

Bénévolat : Notre commune fait partie d'un groupement de bénévoles pour les transports. Des chauffeurs bénévoles sont recherchés. Le kilomètre est payé Frs 1.-.

Canicules : Mme Nusslé rappelle aux personnes les plus vulnérables, en particulier les enfants et les personnes âgées, de boire suffisamment et régulièrement et de se tenir au frais pendant les grandes chaleurs.

M. Laurent Chappuis :

Ecoles : A la suite de la démission de M. Ammann, un volontaire « entreprise » est recherché pour le conseil d'établissement de l'association scolaire. Réunion 2 à 3 fois par année.

La rentrée 2016-2017 se fera dans les modulaires. De nouveaux horaires seront mis en place, à savoir 5 périodes le matin, ce qui engendre un début des cours plus tôt.

Déchetterie : Des rénovations s'avèrent nécessaires. Une étude est en cours pour en modifier la disposition.

La répartition des dicastères pour la nouvelle législature est la suivante :

M. Markus Mooser (syndic) :	Police constructions, administration générale
M. Laurent Chappuis :	Finances, déchetterie, bâtiments communaux
M. Jean-Luc Agassis :	Police, PC, cimetièrre
M. Jean-Daniel Cochard :	Eau, épuration, forêts, routes
Mme Seema Ney :	Sécurité sociale, instruction publique

10. Informations du bureau du conseil

Pas d'information particulière.

11. Propositions individuelles

Mme Sylviane Rost remercie toutes les personnes œuvrant et qui s'engagent pour la commune. Elle relève les capacités de chacun dans leur domaine d'activités.

M. Tille demande s'il y a une augmentation de l'achat d'eau ? Mme Nusslé répond qu'un problème est survenu avec une pompe en 2015, ce qui a engendré une fuite d'eau due à un tuyau usé. L'eau est partie dans un talus. M. Mooser ajoute que des précisions seront apportées lors du prochain conseil de décembre.

M. Laurent Jaggi demande des nouvelles par rapport à la rampe de skateboard. M. Agassis répond que la mise à l'enquête figure au pilier public depuis le 4 juin. La commande du matériel sera effectuée dès l'enquête terminée, à savoir dès le 4 juillet.

Mme Françoise Ottonin s'interroge par rapport à la LAT. Les informations de la part de la commune sont lacunaires selon elle. Elle se demande si une concertation aura lieu avec les propriétaires concernés. M. Lauper répond que lorsqu'un plan d'aménagement sera établi, une discussion avec tous les propriétaires concernés aura lieu en temps voulu. Il reste cependant persuadé que le Grand Conseil ne va pas accepter la loi telle que présentée actuellement. M. Mooser complète en informant que le SDNL les a invités à une présentation. Le SDNL est à même de faire une analyse de tout cela. Le plus simple serait de dézoner des terrains communaux.

M. Büchler prévient que s'il y avait un dézonage de terrains communaux, le plan d'endettement serait compromis.

M. Ottonin demande à la municipalité de tenir informés les habitants et surtout les membres du conseil par rapport à ce sujet. Soit par le biais de séances d'information à la population, de conseil général ou de tous-ménages.

Mme Audrey Jaggi demande si la cantine scolaire est assurée ? M. Chappuis répond par l'affirmative mais ne sait pas pour combien d'élèves. La municipalité fera tout son possible pour que les enfants restent manger à Bretigny.

M. Marc Tille s'interroge car une partie de l'épuration irait à Posieux ? M. Lauper répond que l'épuration part à Vidy, mais lorsque Vidy est en travaux, elle va effectivement à Posieux.

M. Tille encourage les personnes à s'engager dans le bénévolat. Mme Chenaux précise que lorsque l'on s'inscrit, il n'y a pas d'obligation de répondre par l'affirmative à chaque demande d'aide. Un site internet de service d'aide à la commune, ainsi que les coordonnées sur la liste bleue communale sont à disposition.

M. Laurent Jaggi informe qu'une manifestation de VTT aura lieu le 10 septembre. Une personne pour les premiers secours est recherchée.

M. Andreas Imhof demande ce qu'il en est de la grande salle ? M. Mooser informe que le premier bureau d'architecte, EPQR, a été évincé. Le municipal en charge des travaux devait engager une nouvelle direction du chantier, laquelle a été engagée après le commencement du chantier. L'ingénieur a dû assumer la direction du chantier jusqu'à la reprise du nouveau bureau. De plus amples informations seront apportées au conseil de décembre. M. Arnold Ottonin précise que la commission de construction a été désignée et s'est rencontrée à plusieurs reprises.

M. Götz s'inquiète de l'état du chantier. M. Mooser ne peut que confirmer le ressenti de M. Götz et ajoute qu'il approuvait l'arrêt du chantier. Ceci afin d'avoir une meilleure exécution des travaux.

M. Tille remercie la municipalité pour la mise en place d'un accès sécurisé pour les écoliers sur le chemin de l'école. Ceci étant dû aux travaux de la grande salle. Il remercie également la municipalité d'avoir subventionné le Chœur des écoles de Cugy.

M. Ottonin remercie Mme Nusslé et M. Viguet pour leur engagement au sein de la municipalité. MM Ottonin et Chappuis lisent un discours à l'occasion des départs de M. Urs Lauper et Mme Nusslé.

12. Contre appel

Il est procédé au contre-appel.

La séance est levée à 22h10.

Le Président



Arnold Ottonin



La Secrétaire



Anne-Claire Racine